



Numéro de l'acte	2021-104-STSP
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

## CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2021

### QUESTION N°2021-104

**FINANCES :** ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE, DE FOURNITURES ET DE SERVICES ASSOCIES (ACTE CONSITUTIF VERSION 2021)

**RAPPORTEUR :**

Monsieur Joël DUQUENOY  
Conseiller Délégué aux finances

---

**Le conseil municipal,**

**Vu** que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence pour tous les consommateurs professionnels ;

**Vu** que cette ouverture s'est élargie aux particuliers au 1<sup>er</sup> juillet 2007 ;

**Vu** qu'aujourd'hui, conformément à l'article L331-1 du Code de l'Energie, l'ensemble des consommateurs d'électricité peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques ;

**Vu** que les personnes publiques font partie de cet ensemble de consommateurs pouvant bénéficier des offres de marché ;

**Vu** que, pour leurs besoins propres d'énergie, ces personnes publiques- et notamment les collectivités territoriales-doivent recourir aux procédures prévues par le Code de la commande publique afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappelle l'article L 331-4 du Code de l'Energie ;

**Vu** les dispositions du Code de la commande publique concernant les groupements de commandes figurant aux articles L.2113-6 et suivants ;

**Vu** l'Article L 1414-3 du Code général des collectivités territoriales relatif aux groupements de commandes ;

**Vu** la délibération de la FDE 62 du Conseil d'Administration en date du 27 mars 2021 ;

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt de la commune d'ARQUES d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés pour ses besoins propres ;

**Considérant** qu'au regard de son expérience, la FDE 62 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents ;

**Considérant** qu'aucun motif ne s'oppose à cette demande ;

**Après avoir entendu son rapporteur,**

**ARTICLE 1 : DECIDE** l'acte constitutif du groupement de commandes (version 2021) pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services associés, coordonné par la FDE 62 en application de sa délibération du 27 mars 2021 et décide d'adhérer au groupement.

La participation financière de la commune d'Arques est fixée et révisée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

**ARTICLE 3 : RAPPELLE** que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

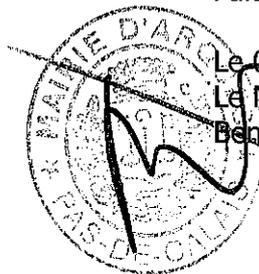
**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

- Votes favorables	26
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES

Le 08 octobre 2021

Le Maire,  
Benoît ROUSSEL





**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2021**

**Affiché le 12 octobre 2021**

L'An Deux Mille Vingt et Un le Sept Octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 1er octobre 2021 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

**Effectif du Conseil Municipal :** Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT -- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- 21 présents
- 1 absent non excusé
- 2 absent excusé sans pouvoir
- 5 absents excusés avec pouvoir

**Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Christine COURBOT**

**Stéphanie BODDAERT ayant donné pouvoir à Gaëlle ROSE**

**Johnny WALLART ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER**

**Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND**

**Jean-Marc BOURGEOIS ayant donné pouvoir à Corinne BOCQUILLON**

**Monsieur Joël DUQUENOY est nommé secrétaire de séance.**